

TOUT SAVOIR SUR Article 27#Bruxelles

Plus d'informations dans votre convention culturelle

3 conditions pour un ticket valable

- Vérifier que sa **validité mensuelle** correspond au mois et à l'année en cours
- Vérifier la présence du **cachet de l'association** au dos du ticket
- Le ticket doit être accompagné d'**1,25€**

Points d'attention

- L'accès aux manifestations se fera suivant **vos modalités habituelles de réservation, d'accueil et de placement**
- Pour **réduire la fracture numérique**, les réservations pourront s'effectuer par téléphone et les paiements, physiquement à la billetterie
- Les tickets Article 27 Wallonie sont **valables à Bruxelles** aux mêmes conditions, seule leur durée de validité est annuelle



Carte accompagnateur.ice

- **Carte au nom de l'association**, permettant un usage par différent-es travailleureuses dans leur cadre professionnel
- **Gratuité** pour un-e travailleureuse social-e accompagnant un groupe
nbr min. de personnes défini dans votre convention

Rôle du relais en médiation culturelle

- **Relayer** les informations d'Article 27 auprès de ses collègues
- **Rendre** le partenariat visible : en apposant l'autocollant Article 27 dans votre lieu, en ajoutant notre logo sur vos supports de communication
- **Encoder** vos manifestations sur le site visit.brussels en cochant la case Article 27
- **Accompagner** les associations et les publics dans leur démarches vers l'offre culturelle
- **Renvoyer** les tickets tous les trois mois et au plus tard le 10 janvier de l'année qui suit
- **Participer** à la mise à jour de nos outils
- **Garantir** la collecte d'informations et la participation permettant les évaluations annuelles

Pouvoirs publics

Contribuent au remboursement des tickets utilisés.

Parcours du tickets

Article 27#Bruxelles

Emet les tickets et les distribue à son réseau de partenaires sociaux et les rembourse aux partenaires culturels.

Partenaires sociaux

(309)

Sur base d'une convention et d'une cotisation, ils **rendent accessible** l'offre culturelle à leurs publics.

Partenaires culturels

(222)

Reçoivent et retournent les tickets reçus avec une facture pour obtenir une compensation financière négociée dans une convention.

Publics

Echangent le ticket à la billetterie du lieu culturel et paient 1,25€.



02/646 30 28
bruxelles.article27.be

Faciliter l'accès à l'offre culturelle

AGENDA CULTUREL

• L' AGENDA CULTUREL

Pour rendre visible votre offre culturelle, encodez-la sur [visit.brussels](https://bruxelles.article27.be) et cochez la case Article 27. Elle sera directement reprise dans notre agenda, diffusée via notre site internet et nos newsletters mensuelles.

REPERTOIRE CULTUREL

• LE RÉPERTOIRE CULTUREL

Répertoire destiné à nos partenaires sociaux, il facilite l'organisation et l'accompagnement des sorties de groupe. Il centralise vos informations pratiques, les thématiques abordées, les actions récurrentes (bords de scène, visites guidées, ateliers, ...) et les aménagements liés à l'accessibilité. Attention, nous vous demanderons d'actualiser vos infos chaque année.

@ Olivier Deneve

Faire médiation : rejoignez-nous !

ID ADO

• ID ADO

Un dispositif qui vise à faciliter l'accès et la participation à l'offre culturelle du public jeune (13-26 ans). Il comprend :

- Une newsletter envoyée aux partenaires sociaux reprenant des activités spécifiques pour ce public
- Un groupe Facebook pour échanger vos propositions culturelles avec les partenaires sociaux du secteur Jeunesse : ID Ado – A27BXL
- Des rencontres entre partenaires sociaux et culturels du secteur Jeunesse pour créer du lien, partager les expériences, développer des nouveaux outils et dispositifs.

@ Julie Praet

• LES RENDEZ-VOUS DE LA MEDIATION

Une brochure et un moment de présentation annuelle pour valoriser l'une de vos actions de médiation culturelle construite autour de votre programmation. Celle-ci devra encourager les échanges et l'expérimentation pour soutenir une meilleure compréhension des enjeux sociétaux et/ou artistiques traversés par les œuvres.

@ Valérie Leclercq

• ATELIERS DE LA MEDIATION

Parcours proposé par plusieurs partenaires culturels à plusieurs partenaires sociaux, pour se rencontrer autour d'ateliers qui viennent des RDV de la médiation. Ils se développent à partir d'un ancrage géographique ou d'une thématique.

@ Valérie Leclercq

• PORTRAITS D'ACTIONS DE MEDIATION

Publication réunissant des témoignages croisés d'actions de médiation culturelle issues des RDV de la médiation : parcours créatifs, artistiques et humains, traces et/ou extraits de productions. Ceci met en lumière le travail de médiation et ses impacts sur toutes les personnes impliquées.

@ Valérie Leclercq

Les rendez-vous de la médiation

Ateliers de la médiation

Portraits d'actions de médiation culturelle

Contribuer au Réseau

• G27

Groupe de travail qui se réunit 3 fois par an, composé de médiatrices culturelles d'Article 27#Bruxelles et de partenaires culturels divers. C'est un espace de concertation, d'échanges de pratiques et de formation. Les RDV de la médiation sont le fruit de ce travail.

@ Valérie Leclercq

• RESEAU EN ACTION

Une fois par an, lors d'une journée, nous réunissons notre réseau composé de partenaires sociaux, culturels, artistes, publics (+/- 400 personnes) pour vivre et défendre la médiation culturelle et l'accès à la culture pour toutes. Nous inscrivons les actions culturelles et réflexions dans la lutte contre la précarité et les exclusions à partir de dynamiques différentes : mise en valeur de propositions ou d'expériences de terrain, travail collectif et participatif à partir d'échanges créatifs thématiques. Ceci permet à chacun-e de repartir nourri-e d'idées et d'actions à développer.

• RESEAU EN REFLEXION

Série de publications qui vise à mettre en valeur le travail tissé quotidiennement avec l'ensemble du réseau. Les textes, témoignages, réflexions, illustrations sont réunis pour rendre visible les expériences, les expertises et les synergies engendrées par le travail de médiation culturelle.

Thématiques abordées : droit à la culture, enjeux de la médiation culturelle dans la lutte contre la précarité, métier de la médiation, citoyenneté, ...

• SCENES OUVERTES

Diffusions des résultats de projets participatifs que nous menons avec les personnes qui fréquentent les associations sociales, les relais et des artistes-pédagogues. Si vous souhaitez assurer une place à ces expressions artistiques et citoyennes, contactez-nous !

@ Camille Cloutier

Découvrir les associations sociales

Article 27#Bruxelles a développé des partenariats avec des associations sociales pour accompagner le recours au droit de prendre part à la vie culturelle des personnes qui fréquentent ces associations.

Les missions qu'elles poursuivent peuvent toucher à

- l'aide de base (se nourrir, se vêtir, se doucher, se loger, se soigner, ...)
- l'accueil d'urgence ou encore à long terme
- l'accompagnement psychosocial, juridique, ...
- la formation
- l'autonomisation des personnes, l'exercice de la citoyenneté
- la lutte contre l'isolement

Contact

Il y a au moins un-e relais culture au sein de chacune des équipes sociales. Vous pouvez les contacter soit en vous adressant directement à notre secrétariat bruxelles@article27.be pour obtenir le répertoire social qui les réunit toutes, soit en vous adressant aux médiatrices d'Article 27#Bruxelles nommées ci-dessous selon le secteur avec lequel vous envisagez de travailler.

L'ÉQUIPE D'ARTICLE 27#BRUXELLES

Direction

Laurence Adam : Directrice

Administration

Olivier Deneve : Coordinateur administratif

Nina Engo : Secrétaire

Annie Mutombo : Aide comptable

Alice Andrietti : Aide sociale

Muriel Bernard : Alphabétisation/FLE - Handicaps

Camille Cloutier : Développement communautaire

Juliette Doeuvre : Formation

Céline Galopin : CPAS

Catherine Gros Lambert : Santé mentale

Valérie Leclercq : Centres d'hébergement

Laetitia Lowie : Enfance - Soutien scolaire

Julie Praet : Jeunesse

prenom.nom@article27.be